

ORPI Geoffroy MIRLEAU Immobilier

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION – VENTE

Honoraires maximum appliqués à compter du 1^{er} Février 2026.

PRIX DE VENTE hors honoraires Immeuble à usage d'habitation	Honoraires vendeur TTC (TVA 20%)	Honoraires acquéreur TTC (TVA 20%)
Parking	Forfait 1.000€ TTC	Forfait 1.000€ TTC
Garage ou parking en sous-sol	Forfait 1.500€ TTC	Forfait 1.500€ TTC
De 0 € à 49.999 €	Forfait 2.500€ TTC	Forfait 2.500€ TTC
De 50.000 € à 74.999 €	5 % TTC	5 % TTC
De 75.000 € à 99.999 €	4,5% TTC	4,5 % TTC
De 100.000 € à 199.999 €	4 % TTC	4 % TTC
De 200.000 € à 249.999 €	3,5 % TTC	3,5 % TTC
De 250.000 € à 499.999 €	3 % TTC	3 % TTC
Plus de 500.000 €	2,5 % TTC	2,5 % TTC

Autres	Part Honoraires charge vendeur	Part Honoraires charge acquéreur
Vente de terrains	Forfait 7.500€ TTC	Forfait 7.500€ TTC
Avis de valeur écrit	150 € TTC, remboursé dans le cadre d'un mandat de vente confié	

PRIX DE VENTE IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts	Part honoraires charge Preneur
	10% HT (12% TTC), avec un minimum de 8.000 € TTC

Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif.

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Les honoraires de l'agence immobilière ORPI sont à la charge du vendeur et de l'acquéreur (honoraires partagés).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente initial.


Geoffroy MIRLEAU Immobilier
 6D Route de Krafft 67150 ERSTEIN
 03 88 98 69 92
 gmirleau.immo@orpi.com
 Siret 902 514 777 00017

GESTION ET LOCATION (TVA en vigueur : 20%)

GESTION COURANTE (à la charge exclusive du bailleur) :

NOMBRE DE LOTS PRINCIPAUX	HONORAIRES (TVA 20%)
De 1 à 2	8% TTC des montants encaissés (loyer + charges)
De 3 à 5	6,5% TTC des montants encaissés (loyer + charges)
À partir de 6	5,5% TTC des montants encaissés (loyer + charges)

Garantie Loyers Impayés (GLI) : Garantie du paiement des loyers impayés, détériorations immobilières et protection juridique	2,9 % TTC sur le loyer charges comprises
--	---

PRESTATIONS PARTICULIÈRES	HONORAIRES TTC (TVA 20%)
Avenant au bail	200.00 € à la charge du locataire
Rédaction du bail, signature et état des lieux d'entrée*	300.00 € charge locataire et propriétaire
Délivrance d'aide aux revenus fonciers détaillés	30.00 €
Ouverture et suivi d'un dossier contentieux	100.00 €
Ouverture et suivi d'un sinistre assurance	100.00 €
Présence à l'expertise (sinistre assurance)	70.00 €
Frais de syndic annuel dans le cas d'un immeuble mono-propriétaire	150.00 € jusqu'à 5 lots et au-delà à 250€
Frais administratifs annuel	20.00 €
Frais clôture de dossier	150.00 €
TRAVAUX (hors travaux de gestion courante)	HONORAIRES TTC (TVA 20%)
Travaux supérieurs à 3 000 € TTC	3 % du montant des travaux TTC
Travaux supérieurs à 5 000 € TTC	5 % du montant des travaux TTC

LOCATION-RELOCATION :

Locaux d'habitation : Mise en annonces, accompagnement dans l'établissement des diagnostics obligatoires*, visites, constitutions de dossiers, rédaction du bail habitation en réglementation avec la loi ALUR :

8€ du m² en zone non-tendue pour chacune des parties : locataire et bailleur. **Geoffroy MIRLEAU Immobilier**

10€ du m² en zone tendue pour chacune des parties : locataire et bailleur.

6D Route de Krafft 67150 ERSTEIN

03 88 96 69 92

gmirleau.immo@orpi.com

Siret 902 514 777 00017

État des lieux : 3€ TTC du m² pour chacune des parties : locataire et bailleur (bail habitation).

Autres : Garage/Parking : Forfait 150€ TTC pour chacune des parties.

Locaux professionnels, commerciaux, industriels : 10% HT sur le loyer triennal hors charges.

*Factures des diagnostics à la charge exclusive du bailleur